

Municipalité de Saint-Ludger

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2025

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, je présente ce rapport sur les états financiers 2025 de la Municipalité de Saint-Ludger qui ont été déposés le 12 mai 2026.

Blanchette Vachon a audité les états financiers pour l'exercice 2025 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, indique qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve du rapport signé le 14 avril 2026, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Ludger au 31 décembre 2025, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas évalué, ni comptabilisé de passif, au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers dans le cadre de l'application du chapitre 3280 "Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations", ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et que les incidences de cette dérogation n'ont pu être déterminées. L'auditeur indique également que les revenus reportés relatifs aux droits de carrières sablières se sont limités aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et n'a pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Recettes	2 793 641 \$	2 656 334 \$
Dépenses de fonctionnement	2 906 618 \$	3 047 313 \$
Conciliation à des fins fiscales	331 493 \$ (*)	501 226 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	218 516 \$	110 247 \$

(*) : La conciliation à des fins fiscales (331 493\$) permet de présenter l'excédent de fonctionnement de l'exercice, en ajustant les résultats établis conformément aux normes comptables en fonction des éléments devant être pris en compte aux fins de la taxation.

Dette à long terme	3 050 094 \$	2 005 114 \$
Excédent cumulé de fonctionnement non affecté	745 716 \$	527 200 \$

Pour ce qui est de la réserve au rapport financier 2025, le conseil envisage de prendre des mesures pour rectifier la situation. Aucun suivi n'est pour l'instant pris pour répondre aux obligations liées au chapitre 3280

Sommaire des principaux investissements d'immobilisations

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Administration (bureau municipal, enseigne numérique, etc.)	56 267 \$	66 661 \$
Service public (tour de communication SSI)	66 776 \$	18 384 \$
Transport (voirie)	13 063 \$	4 460 \$
Hygiène du milieu (honoraires)	6 167 \$	87 300 \$
Loisirs (bibliothèque, billard, Bain Nature, Centre communautaire OTJ, etc.)	115 978 \$	79 495 \$

Données non auditées par le cabinet comptable

La richesse foncière uniformisée s'élevait en 2025 à 202 405 199 \$. Le taux global de taxation a été de 1.0757 \$ par 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux de taxe foncière, le service de la Sûreté du Québec et le service de la dette a été de 0.841 \$ par 100\$ d'évaluation en 2025.

Le salaire annuel du maire a été de 22 656 \$ + 10 878 \$ d'allocation de dépenses tandis que celui des conseillers a été de 5 230 \$ + 2 615 \$ d'allocation de dépenses, en plus d'une somme de 25 \$ par participation à des comités de travail. Le maire a reçu également de la MRC du Granit un salaire annuel de 3 081 \$ + 1 541 \$ d'allocation de dépenses. Les quotes-parts versées à la MRC du Granit en 2025 ont été de 298 730 \$.

Denis Poulin, Maire